



AMBASSADE DE SUISSE
 EN RÉPUBLIQUE DU ZAIRE

KINSHASA, le 21 décembre 1972

Boîte postale 8724
 Tél. 22.85-50.99

Réf.: 461.5 - JPW/ff

CONFIDENTIEL

E.V.D. HANDELSABTEILUNG	
No. <i>Z. Dep. 821.011</i>	
GATT	Division du Commerce
EE 18/1	Département fédéral de l'économie publique
27. DEZ 1972	3003 B e r n e
<i>W. May a/a</i>	
Kopie an	

(No)

Monsieur l'Ambassadeur,

avez-vous obtenu des infos sur le voyage de Gerber? No

Je m'excuse de n'avoir pas répondu immédiatement à votre lettre du 29 novembre concernant le voyage à Bangui de M. Daniel Gerber, Président du conseil d'administration de la "Landw. Trocknungsanlagen LTA AG", à Aesch (Bâle Campagne) et le projet de conclure, sur une base essentiellement privée, une convention avec la RCA en vue de la collaboration d'un groupe d'industriels et de financiers suisses au développement de ce pays africain. La raison de ce léger retard est que, outre l'énorme surcharge d'occupations imposée ces derniers temps aux chefs de mission à Kinshasa par une série exceptionnelle de cérémonies, manifestations, inaugurations, etc..., coïncidant avec l'ouverture de la politique zaïroise vers Pékin et les Etats divisés, notre Ambassade n'a pas été épargnée par l'épidémie de grippe qui sévit encore et qui a atteint, entre autres, le soussigné.

En ce qui concerne le lien entre nos pourparlers et le traitement moyenâgeux des détenus en RCA, vous aurez constaté que cette vieille (et, hélas, brutale et choquante, de notre point de vue) tradition a été reprise par deux autres pays africains, face à la multiplication des vols et des voleurs. Je pense que nous devons nous résigner avec réalisme à ce que l'occidentalisation des coutumes qu'avait apportée en Afrique la colonisation européenne diminue avec la disparition de celle-ci, et à un retour, ou recours, de plus en plus marqué, à l'"authenticité africaine" dont les critères diffèrent des nôtres. Certains aspects de ce "recours" n'en sont pas moins difficiles à accepter par notre opinion publique, et cela aussi est une réalité dont il convenait également de tenir compte, comme vous l'avez fait très justement.

La remise à M. Gerber de notre projet d'accord de commerce, de promotion et de protection des investissements pour être

./.

transmis à titre privé au Président Bokassa me paraît, comme à vous-même, de nature à hâter les choses, tant en ce qui concerne la présentation de mes lettres de créance que l'étude du texte.

C'est avec le plus vif intérêt que j'attends le résultat du séjour à Bangui de notre compatriote dont je n'avais pas manqué d'informer notre agent consulaire. Je vous signale à cette occasion que, vu l'insécurité et la lenteur des relations postales Zaïre-RCA, il peut être recommandable que, de votre côté, vous envoyiez directement un double à Bangui de vos communications à moi impliquant une information de notre agent consulaire (actuellement en voie de remplacement comme il ressort de la copie que je vous envoie par ce même courrier de ma lettre du 18 à la Division des Affaires Administratives du DPF).

Je vous prie de vouloir agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse

Notre agent
consulaire,
M. Bunkhalter,
a quitté le
RCA. Sa
dimission a été
acceptée le 20/12/72.
Notre agent
consulaire demeure
ferme jusqu'à la
nomination d'un
successeur et
M. Bunkhalter.

Selon des précisions
données par M. Hebler, de la
mission d'Etzelius à N. Gb,
la situation économique
s'aggrave de jour en jour
et les tensions dans le
pays sont de plus en plus
vives. En raison de
l'opposition du Président
Bokassa, le pays est
en danger de voir se
rétablir l'insécurité qui a
régné à Bangui.
Cela nécessite une action
de l'Union européenne ainsi
qu'un dialogue.

20/1/73

Paris

Rp. populaire du Congo (inform. H. de Gb)

Selon M. Hebler de la mission
d'Etzelius à N. Gb, le pays
dirigé par un successeur de la mission
à Bangui a quitté Brazzaville sans
avoir les autorités congolaises qui voulaient
résoudre le problème dans le pays. N. S. envoie l'Ambassadeur Weber 16/1/73 Paris